

# Intermittents : poursuivons le combat !

Eric Lacascade  
Christine Letailleur  
Jean-François Sivadier  
*Metteurs en scène*

L'accord a été agréé. Nous étions contre l'agrément. Nous nous sommes battus. Face à un gouvernement qui préfère signer avant, discuter après. L'agrément a eu lieu. Le Medef a dicté sa loi. Nous prenons acte. Mais notre colère et notre détermination sont intactes. Nous prenons acte mais nous savons que ce nouvel accord aggravera celui, mortifère, de 2003 (qui a augmenté de 70 % la précarité) et que les conséquences en seront dramatiques, tant pour les salariés du régime général que pour les intermittents, intérimaires et précaires.

Nous prenons acte de la « schizophrénie » qui a conduit le ministre du travail, François Rebsamen, à signer un texte qu'il condamnait pourtant avant qu'il n'entre au gouvernement. Imité en cela par le ministre de la culture, par l'ensemble du gouvernement quand il était dans l'opposition, par les députés PS qui nous ont rappelé, mercredi 18 juin, qu'ils ne pouvaient pas critiquer un accord dans l'opposition et le soutenir dans la majorité.

Dans sa volonté de supprimer de la convention d'assurance-chômage, à terme, l'annexe IV (qui touche les intérimaires et qui est aujourd'hui vidée de sa substance), et les annexes VIII et X (encadrant le régime des intermittents), dans sa logique de destruction des droits sociaux et de la solidarité interprofessionnelle, le patronat s'acharne à les désigner responsables du déficit de l'Unedic. Alors que l'emploi précaire est devenu la norme, le régime des intermittents est à la pointe d'un modèle qui pourrait s'étendre à l'intermittence de l'emploi en général. Et de cela le Medef ne veut pas. Le choix politique qu'a fait le premier ministre, écartant la revendication « ce que nous défendons, nous le défendons pour tous », de remettre sur la table les seules annexes VIII et X, ce choix de séparer les

intermittents des autres catégories de chômeurs, va créer une confusion entre une problématique sociale de chômage et le soutien à une politique culturelle.

## Foi en l'avenir

Nous restons mobilisés. Pour que, dans les futures négociations, les propositions du comité de suivi soient enfin prises en compte. Pour que les concertations aboutissent à une refondation équitable, juste, mutualiste, du régime de l'intermittence du spectacle. Avec l'ambition d'en faire un modèle. Pour que s'invente une nouvelle conception du travail discontinu. Pour que le paysage culturel ne devienne pas un désert. Pour que les élèves, acteurs, techniciens, scénographes qui s'apprentent à exercer leur métier, ne désespèrent pas de l'avenir qui les attend.

La lutte des intermittents n'est séparable ni de la crise d'identité politique et sociale que traverse notre société, ni de la politique culturelle de notre pays. Si, comme le dit Manuel Valls, « la culture est l'âme de la France », alors nous attendons toujours de ce gouvernement un projet pour la culture, au-delà d'une sanctuarisation du budget de la création pour les trois ans à venir. « L'âme de la France » (qui rapporte au produit intérieur brut sept fois plus que l'industrie automobile) ne mérite-t-elle pas plus que 0,7 % du budget national ?

Si, comme le déclarait le candidat Hollande en janvier 2012 : « La culture fait partie du rêve français. La culture c'est le lien entre des individus, entre des classes sociales, entre des pays, des générations. La culture est donc au cœur du projet politique », alors il est urgent que le président de la République accorde ses actes avec les paroles du candidat. Tout comme il est urgent, dans une période où le taux de chômage atteint des records, que l'Etat fasse de l'assurance-chômage une grande cause nationale. Il est temps de redéfinir le modèle de société que nous voulons pour demain. Et c'est parce que nous avons foi en l'avenir, parce que nous savons, de par nos pratiques, que d'autres réalités sont possibles et peuvent advenir, que nous restons en colère, déterminés et mobilisés. ■